



Lancement de l'édition 2025 du Concours d'architecture de l'Académie des beaux-arts (Prix Charles Abella)

Le Concours d'architecture de l'Académie des beaux-arts - Prix Charles Abella est un processus d'émulation qui distingue tous les 2 ans 4 projets représentatifs des nouvelles manières de faire l'architecture aujourd'hui.

Après « *Ecritures* » en 2023, le thème de cette deuxième édition est « **Migrer** ».

La migration fait exploser les oppositions binaires qui ont forgé la vie et le savoir de la modernité : elle requiert des pensées complexes, pose des défis qui relèvent du politique autant que de l'intellect.

*Nous sommes acteurs et témoins de ces mouvements, devenons-en les agents. L'architecture peut-elle se faire migrante, être elle-même en transfert ? Architectes, urbanistes, paysagistes, comment repenser le rapport aux clôtures et quelles actions pour rendre habitables ces territoires troubles et ces frontières ?**



Le concours est ouvert aux architectes ou groupements pluridisciplinaires jusqu'à 40 ans. Une résidence de production et de recherche y est associée à partir de cette année.

www.academiedesbeauxarts.fr/architecture

Phases du concours

Le concours est un processus d'émulation au cours duquel les candidats sont invités à mûrir un projet tout au long d'une année avec la production d'une note de synthèse, un séjour en résidence de recherche et production et une exposition. Ces trois phases s'articuleront de la manière suivante :

- dépôt des candidatures depuis la plateforme WIIN.IO
- présélection par un comité composé d'acteurs du monde architectural
- audition des équipes présélectionnées par le jury
- résidence de recherche et production des quatre équipes finalistes
- exposition des quatre projets finalistes au Pavillon Comtesse de Caen du Palais de l'Institut de France (27 quai de Conti, Paris VI^e)

Résidence

Les 4 équipes finalistes bénéficieront d'une résidence de production et de recherche d'une durée d'un mois au Domaine de Frapotel. Ces dernières se dérouleront de mi-août à mi-septembre et de mi-septembre à mi-octobre. Elles seront dotées de bourses mensuelles d'un montant de 1500 euros brut par équipe.

Situé à Pontpoint dans l'Oise, le Domaine de Frapotel, propriété de Dominique Perrault et Gaëlle Lauriot-Prévost, est un lieu de conservation, de transmission, de recherche et de création autour de l'architecture, du design et du paysage. Installé sur le « campus » formé de la Villa Weil, dessinée par Jean Dubuisson (1966), d'installations artistiques et de résidences.



Domaine de Frapotel, 2021 © Philippe Chancel

Critères d'éligibilité

Le concours est ouvert à un large éventail de pratiques architecturales : gestion de projet, recherche théorique, recherche et développement, rédaction, édition, urbanisme, paysage, codage.

Il s'adresse aux architectes ou aux groupements pluridisciplinaires d'architectes. L'architecte mandataire doit être au moins titulaire d'un diplôme d'État d'architecte conférant le grade de master, ou l'équivalent international.

La limite d'âge pour participer au concours est de 40 ans.

Jury final et distinctions

Dans le cadre de l'exposition, le jury final désignera le lauréat du Prix Charles Abella et les mentions parmi les quatre projets finalistes.

Le Prix Charles Abella est doté de la somme de 20 000 euros.

Chacune des trois mentions est dotée de la somme de 5 000 euros.

Membres de la section d'architecture : Marc Barani, Anne Démians, Bernard Desmoulin, Pierre-Antoine Gatier, Dominique Perrault, Alain Charles Perrot, Jacques Rougerie, Jean-Michel Wilmotte, Aymeric Zublena.

Correspondants de la section d'architecture : François Chaslin, Jean-François Collignon, Sabine Frommel, Frédéric Migayrou, Francis Rambert, Philippe Trétiack, Robert Werner, Chris Younès.

Comité d'orientation : Emmanuelle Chiappone Piriou, Benjamin Lafore, Sébastien Martinez-Barat

*Extrait de la note de présentation du thème du concours 2025 rédigée par le comité d'orientation. *Migrer* avait été choisi comme thème de réflexion commune par les académies de l'Institut de France en 2024.

Calendrier 2025

- 22 janvier 2025 : ouverture des candidatures
- 23 mars 2025 : clôture des candidatures
- du 24 mars au 6 avril 2025 : présélections
- du 22 au 30 avril 2025 : auditions des équipes présélectionnées
- mai 2025 : annonce des 4 équipes finalistes
- mi-août - mi-octobre 2025 : résidences de recherche et production en fonction du projet
- 19 novembre 2025 : remise des distinctions lors de la séance solennelle de l'Académie des beaux-arts
- décembre 2025 : proclamation du projet lauréat et des mentions

L'Académie des beaux-arts






© Gérard Blot

L'Académie des beaux-arts est l'une des 5 académies réunies à l'Institut de France. Institution placée sous la protection du Président de la République, accueillant 67 membres, 16 membres associés étrangers et 67 correspondants, elle veille à la défense du patrimoine culturel français et encourage la création artistique dans toutes ses expressions en soutenant de très nombreux artistes et associations par l'organisation de concours, l'attribution de prix, le financement de résidences d'artistes et l'octroi de subventions à des projets et manifestations de nature artistique. Instance consultative auprès des pouvoirs publics, l'Académie des beaux-arts conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique.

Elle entretient en outre une politique active de partenariats avec un important réseau d'institutions culturelles et de mécènes. Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importants sites culturels tels que, notamment, le Musée Marmottan Monet (Paris), la Villa et la Bibliothèque Marmottan (Boulogne- Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa et les jardins Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Maison-atelier Lurçat (Paris), la Villa Dufraine (Chars), l'Appartement d'Auguste Perret (Paris), ainsi que la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire.

Hermine Videau
Directrice de la communication et des prix
01 44 41 43 20
com@academiedesbeauxarts.fr

Pauline Teyssier
Chargée des relations presse
01 44 41 44 58
pauline.teyssier@academiedesbeauxarts.fr

 @academiebeauxarts
 @AcadBeauxarts
 @academiedesbeauxarts